

Compte-rendu de la Commission administrative paritaire des ICCEAAC du vendredi 24 mai 2019 (14h30-16h30)

Secrétariat général, Ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré, Paris 1^{er} arrondissement

Présent.e.s :

Pour les organisations syndicales :

Claire Nédellec, Mehdi Idir, Stéphane Werchowski (CFDT).

Gwenaëlle Dubost, Nicolas Vergneau (CGT).

Excusée : Hélène Lorson (CFDT)

Pour l'Administration :

Claudine Mesclon, sous-directrice des métiers et des carrières, présidente.

François Marie, DRAC adjoint de Bourgogne-Franche-Comté,

Bertrand Munin, sous-directeur de la diffusion artistique et des publics (SDDAP), membres.

Sylvie Robres, adjointe au chef du bureau de la filière administrative et des agents,

Virginie Bourdillat, gestionnaire du corps des ICCEAAC.

En présence d'un expert invité par la CFDT pour les questions diverses, Éric Bultel.

Vos représentant.e.s ont souhaité lire la déclaration commune ci-dessous :

Lors des élections professionnelles du 6 décembre dernier, nos collègues nous ont élu.e.s pour devenir leurs représentant.e.s sous les bannières de la CFDT- CULTURE et de la CGT CULTURE. Nous ferons en sorte de les représenter au mieux, et avons fait le choix d'une déclaration commune.

Nous porterons avec force et conviction une action vigilante axée sur la négociation et le dialogue, attentive à la défense des intérêts individuels et collectifs, dans l'indépendance et la transparence. Cet exercice n'a pas toujours été rendu facile dans la précédente mandature et nous ne pouvons qu'espérer que celle qui s'ouvre se déroulera plus sereinement.

Cependant, les inquiétudes demeurent nombreuses en raison du contexte :

- *Le projet de loi présenté au conseil des ministres et déjà en discussion au parlement qui limiterait le champ de compétence des CAP ;*
- *Le retour des réunions autour d'Action publique 2022 ;*
- *Les récentes circulaires du Premier ministre sur l'administration centrale et l'organisation territoriale de l'état ;*
- *La question essentielle de la petitesse du corps des ICCEAAC.*

Nous souhaitons une gestion véritable du corps qui implique la mise en place d'une réelle gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) ou encore réflexion sur la gestion de l'organisation, des calendriers et les sorties de concours ICCEAAC.

Nous demandons à être associés à une réflexion débouchant sur une mise en œuvre à laquelle l'administration s'est précédemment engagée (GT sur le métier d'ICCEAAC).

Tout au long de cette mandature, nous souhaitons continuer un dialogue franc et constructif afin de permettre à chacun de travailler dans les meilleures conditions. Les sujets ouverts sont encore nombreux. Il revient à l'administration de nous considérer comme interlocuteurs responsables.

Nous défendons toujours nos collègues dont la capacité à être mobiles et à exercer des responsabilités n'est plus à démontrer.

Ordre du jour :

- Examen et approbation du règlement intérieur de la CAP :

règlement intérieur approuvé à l'unanimité.

- Nomination des deux représentant.e.s pour les commissions de réforme ministérielle et départementales :

Nicolas Vergneau et Mehdi Idir, candidats, sont désignés membres des commissions de réforme (ministérielle et départementale) pour les ICCEAAC.

- Approbation du procès-verbal de la CAP du 6 novembre 2018 :

procès-verbal approuvé.

- Titularisation :

Vivien Chabrol, Conseiller pour l'action culturelle et territoriale, DRAC Occitanie, est titularisé.

- Mouvements :

- Bruno Ponsonnet, Conseiller pour l'action culturelle et territoriale, DRAC Normandie ;
- Michel-Louis Richard, Responsable de la mission Culture, Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie
- Franck Darras, Conseiller pour le théâtre, DRAC Ile-de-France ;
- Sylvain Bano, Chargé de discours au cabinet du ministre de la Culture ;
- Françoise Dastrevigne, Chargée de mission musiques de patrimoine à la DGCA ;
- Delphine Paul, Directrice des études et de la recherche à l'École Nationale Supérieure de la photographie d'Arles ;
- Jean-François Danis, Conseiller pour l'action culturelle et territoriale, DRAC Ile-de-France ;
- Bénédicte Boisbouvier, Conseillère pour la musique, DRAC Ile-de-France ;
- Agnès Bretel, Conseillère spectacle vivant, DAC Martinique ;

- Nadia Inoubli, Adjointe à la cheffe du DEDAC, Secrétariat général ;
- Audrey Defretin-Gerardy, Cheffe du service culturel et politique des publics, Musée national de Cluny ;
- Isabelle Lazzarini, Conseillère pour la musique en charge du suivi de l'interdisciplinarité, DRAC Ile-de-France ;
- Céline Fabre, Conseillère pour le théâtre en charge du suivi de l'interdisciplinarité, DRAC Ile-de-France ;
- Françoise Dekowski, Conseillère pour le livre et lecture, DRAC Ile-de-France.

Questions diverses demandées par les représentant.e.s :

Une fois de plus vos représentant.e.s ont soulevé les questions de fond concernant le métier et les conditions d'exercice des collègues en poste. L'administration s'est contentée de noter nos remarques en précisant que la CAP n'est pas le lieu pour décider ou même évoquer de potentielles évolutions !

Nous avons insisté en précisant à plusieurs reprises que la CAP des ICCEAAC était bien à nos yeux l'instance de concertation du corps.

Concours :

L'administration nous a informé que sa date n'était toujours pas fixée et qu'un processus allait se mettre en place comportant un délai incompressible de 4 à 8 mois d'examen par la Direction générale de la fonction publique. **La question est posée depuis quatre ans à chaque CAP et la réponse reste la même, toujours aussi évasive** : c'est à désespérer ! Mais nous ne lâcherons pas l'administration sur ce thème. C'est un sujet central pour l'avenir du corps et pour l'expertise (dont le Secrétariat général a appelé à la consolidation, dans la perspective d'une déconcentration renforcée, avons-nous fait remarquer).

Pour rappel : tou.te.s les lauréat.e.s du concours 2015 (listes principales et complémentaires) ont été affecté.e.s depuis 2017. Les ICCEAAC font cruellement défaut aujourd'hui !

Vos représentant.e.s ont demandé qu'une communication soit organisée sous la forme d'une fiche d'information autour du métier d'inspecteur et de conseiller et des attendus du concours.

En 2018, un concours Sauvadet visant à la résorption de l'emploi précaire a été organisé pour l'ensemble des disciplines (sauf cinéma-audiovisuel).

4 lauréat.e.s sont en passe d'être stagiairisé.e.s : 2 en EAC, 1 en arts plastiques et 1 en théâtre.

Ce concours est l'occasion de cibler des postes supplémentaires du périmètre des ICCEAAC.

Vos représentant.e.s ont demandé que soient correctement expliquées aux lauréats les conditions de reclassement dans le corps suite à la réussite au concours. Ils ont déploré l'extrême brièveté du délai d'acceptation du concours et des conditions de classement dans le corps (un week-end !).

RIFSEEP :

Le corps des ICCEAAC est particulièrement mal traité : une enveloppe globale de 5M€ pour revaloriser les régimes indemnitaires au ministère de la Culture a été prévue pour 2019, mais elle ne concerne pas les ICCEAAC.

Nous avons largement débattu du sujet de la revalorisation indemnitaire en exigeant que le corps des ICCEAAC fasse partie de ces mesures nouvelles.

Par ailleurs le cas des collègues lauréat.e.s du concours 2015 et du soclage de leur IFSE a été abordé.

L'administration a indiqué que la CAP n'était pas l'instance pour discuter de ce sujet. Refus de discuter des socles.

Les représentant.e.s ont demandé que les chiffres de l'observatoire des métiers et carrières concernant le RIFSEEP soient communiqués pour plus de transparence. Nous les attendons donc.

Mobilité :

Des statistiques fournies par le Département de l'action territoriale (DAT) du Secrétariat général - dont nous avons demandé qu'elles nous soient communiquées - montrent que les collègues ont la possibilité de mouvements et d'évolution de carrière (la mobilité concernerait plus de 10% des ICCEAAC en activité entre 2018 et le début de 2019). Néanmoins, cette mobilité, qui conditionne l'avancement, est un vrai problème pour de nombreux collègues (manque de postes, contractuel.le.s recruté.e.s aux dépens de statutaires sur certains postes...).

C'est la raison pour laquelle les représentant.e.s. ont demandé et obtenu que le groupe de travail sur les conditions d'exercice du métier d'inspecteur-conseiller soit à nouveau réuni. Il devra disposer bien en amont d'une feuille de route précise, incluant des objectifs, un calendrier, et de tous les éléments indispensables pour la mise en œuvre d'une méthodologie souple et réactive démontrant une volonté d'aboutir. Lors de la précédente mandature trop de discussions sans lendemains ont eu lieu. Il est temps de passer aux actes.

Les représentant.e.s CFDT Culture et CGT Culture.